

restrictions à la propriété étrangère dans différents secteurs, notamment la radio-diffusion, le transport maritime côtier, les télécommunications et l'électricité nucléaire et hydraulique. Des restrictions dans ces secteurs et d'autres secteurs semblables existent tant au niveau fédéral qu'au niveau des États et reflètent les mesures qui, selon les États-Unis, sont nécessaires à leur sécurité et à leur bien-être économique. Au Canada, où les investissements étrangers atteignent un niveau inhabituel, l'idée de restrictions à court terme n'est pas tout à fait théorique.

C'est une chose que de revendiquer pour les sociétés américaines le droit d'investir où bon leur semble, sans restriction ni condition, mais, il faut se demander si le pays hôte devrait accepter de voir ses exportations s'arrêter et ses travailleurs mis en chômage simplement en raison de l'application unilatérale et extra-territoriale de lois américaines par un gouvernement qui change de vues politiques? La récente décision du gouvernement américain en ce qui concerne le gazoduc soviétique illustre fort à-propos les problèmes qui peuvent surgir à cet égard. Il existe suffisamment d'incertitudes sans que nous devions exposer nos industries aux volte-face des politiques extérieures d'autres pays.

La tradition canadienne

En raison notamment de notre faible population, de l'étendue de notre territoire et de nos vastes ressources encore inexploitées, les Canadiens sont davantage disposés que les Américains à laisser leur gouvernement intervenir davantage dans le développement économique. Ainsi, le gouvernement du Canada prend l'initiative quand les dimensions d'un projet sont telles qu'on ne pourrait s'attendre du secteur privé qu'il assume le fardeau et les risques. Cela a été une constante presque tout au cours des cent quinze années de l'histoire canadienne.

Se conformer aux règles du jeu

La ville de New York et le Canada ont essuyé un feu nourri de critiques par suite de la vente à la métropole américaine de voitures de métro de la société Bombardier. La ville de New York, négociant de bonne foi, cherchait à obtenir le meilleur matériel possible aux meilleures conditions. Nous étions d'avis que le produit offert par Bombardier était le meilleur et aussi qu'il en résulterait des avantages marqués au niveau de l'emploi tant au Canada qu'aux États-Unis. Le gouvernement n'est donc intervenu que lorsqu'il est devenu apparent que son aide était nécessaire pour assurer aux fournisseurs canadiens l'égalité des chances et concurrencer les compétiteurs étrangers. Il ne s'agissait pas de battre les concurrents mais de donner à Bombardier la possibilité de soumissionner sur un pied d'égalité. Le Canada n'avait nullement pris l'initiative dans cette affaire mais, comme vous le savez, il est à l'avant-garde des efforts en vue d'obtenir une entente internationale sur la limitation du financement concessionnel à outrance.

Le Canada a toujours eu pour ligne de conduite de se conformer aux règles du jeu. Nous ne pouvons cependant rester passifs quand nous voyons que des sociétés canadiennes, qui offrent des produits de qualité, risquent de perdre des contrats en raison de l'intervention des gouvernements de leurs concurrents.